PER III (56)

-21219

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ . - ÉGALITÉ . - FRATEBNITÉ

GUYANE FRANÇAISE

DISCOURS

PRONONCE PAR

M. René VEBER

GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE

Session ordinaire du Conseil général

30 NOVEMBRE 1936



IMPRIMERIE DI GOLVERNEMENT

1936

这到我**还是**这种的现在分词是这种的一种,但是是一种的一种,但是是一种的一种的一种,但是是一种的一种的一种,但是是一种的一种,但是是一种的一种的一种,但是是一种的一种的

65 AG

MANIQC.org
Bibliothèque Alexandre Franconie
Conseil général de la Guyane

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

GUYANE FRANÇAISE.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

Phr 25

A-FRANCOME

CAYENNE

M. René VEBER

GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE DE LA Session ordinaire du Conseil général



IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

1936

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUYANE FRANÇAISE

DISCOURS

PRONONCE PAR

M. RENÉ VEBER

GOUVERNEUR DES COLONIES

A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL

le 30 novembre 1936.

MESSIEURS LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX,

C'est une grande satisfaction que j'éprouve à aborder avec vous l'examen de la situation économique et budgétaire de la Guyane.

Pendant sept mois j'appelai cette heure de mes vœux. Pendant cinq semaines, j'ai cru en être privé, lorsque par un retour du sort, aussi brusque que je l'estime heureux, je peux demeurer parmi vous.

Aiasi — et comme je le souhaitais — pourra s'étendre à la Haute Assemblée du Pays, la collaboration confiante et loyale établie entre votre Commission Coloniale et le Gouvernement, semblable à celle qui a marqué les contacts que j'ai eu l'occasion d'avoir avec vous.

Votre précédente session s'est achevée la veille de la célébration du Tricentenaire de l'union de la Guyane à la France, Bien avant de savoir que je venais ici, j'ai appris de source fidèle, quel magnifique accueil vous avez réservé à vos Hôtes. Les splendeurs des réceptions les touchèrent profondément; mais, ce qui les étonna, au sens le plus strict du mot, fut l'élan des cœurs, l'ardeur des âmes et la communion des visiteurs et visités dans leur affection réciproque et dans l'amour unique de la Patrie.

La France, après avoir connu les Guyanais par ceux qui ont baigné sa terre de leur sang, a connu la Guyane qui est devenue sa fille plus chérie. Soyez fiers, Messieurs, vous avez préparé une aurore nouvelle qui se lève. C'est dans son éclat que notre labeur doit se poursuivre.

La justice veut que je salue le principal artisan de ce triomphe qui est le sien : M. le Député Monnerville. Il ne sera jamais assez remercié pour le succès d'alors, comme pour les bienfaits que, grâce à son activité et son autorité croissantes, il procure au pays.

A l'ouverture de cette session, je salue le Parlement et le Gouvernement de la République dont nous avons apprécié maintes fois la sollicitude à l'égard de la Guyane et à qui nous demandons encore un appui précieux dans les temps difficiles que nous vivons.

* *

Il y a quelque temps, j'avais l'espoir de donner une certaine ampleur à cet exposé. Puis les circonstances m'ont imposé la plus grande réserve. J'en ai eté libéré il n'y a que quelques jours. Aussi, les considérations qui vont suivre n'auront-elles pas toule l'étendue et la portée que je leur aurais volontiers assiguées.

* *

Avant d'examiner les bases des projets de budgets soumis à vos délibérations, il me paraît indispensable de passer rapidement en revue les principaux faits d'ordre économique et social qui affectent la colonie dans le présent, afin de mieux supputer l'avenir.

C'est volontairement que j'ai omis de mentionner les faits dits « politiques ». Au vrai, toutes les institutions de cet ordre ont fonctionné dans le libre jeu des lois : les élections législatives se sont déroulées dans l'ordre et la dignité. Des difficultés d'ordre social ont pu troubler l'atmosphère d'autres terres françaises. Elles n'ont pas eu d'incidence ici où les solides qualités morales et civiques de la race ont fait prévaloir l'union et le calme dans la légalité.

Plus que quiconque, le Gouvernement local s'est réjoui du témoignage éclatant de maturité civique et politique qui s'en dégage en faveur de toute la population.

Qui donc désormais oserait, face à l'opinion de ce pays et à la grande lumière de la liberté, prétendre que le progrès social peut naître de la haine et de la discorde locales ?

Citoyens d'une grande nation, et d'une terre au passé lointain et proche rempli de gloire, fiers de ce titre, mais résolus à être dignes des droits et devoirs dont l'illustre Scheller prépara l'inscription, nous entendons que les institutions de la République soient à l'abri de toute atteinte. Leur sauvegarde sera assurée.

Les communes offrent toutes une personnalité intéressante et ont toutes un égal droit à notre sollicitude. Mais parmi elles, il en est une, le chef-lieu, à laquelle son importance, sa position géographique, son rôle historique et économique assignent un rang particulier.

Cayenne est déjà une grande ville, prenant chaque jour une extension nouvelle, appelée par ses équipements urbains, terrestres, maritimes et aériens à devenir le « relai de France » entre les deux Amériques.

C'est en ce sens que tout le bien que lui vaut cette position spéciale ne lui est pas propre, mais compte parmi les bienfaits reçus par la Guyane entière.

A ce moment, constatant toute la somme de labeur, d'intelligence, de cœur et de honne volonté qui, sur toute l'étendue du pays, a engendré la situation présente, j'en reporte le mérite sur tous les artisans du passé, mes prédécesseurs leurs collaborateurs et les miens, aux personnalités et aux corps élus et à la population toute entière.

Je salue plus spécialement mes deux prédécesseurs immédiats: MM. les Gouverneurs Lamy et Masson de St-Félix: le premier, qui, après une longue et brillante carrière, va prendre un repos bien mérité; le second, à qui le Gouvernement de la République vient de confier un poste important dans notre belle colonie de l'Afrique Equatoriale.

SITUATION FINANCIÈRE

Respectueux du caractère qui, selon la tradition, domine votre session, je m'arrêtera: plus particulièrement sur la situation financière.

Deux budgets sont à notre examen:

Le budget local;

Le budget des travaux à exécuter sur fonds d'emprunt.

En Guyane, si le Gouvernement est investi de pouvoirs particuliers vis-à-vis de certaines opérations du Budget de l'Etat, l'établissement de ces deux seuls budgets relèvent de la compétence de l'Assemblée locale.

Budget local. — L'exercice 1935, le dernier qui soit clos, se présente de la façon suivante :

	1. 1		en plus:	
Recettes	Prévisions	15,588,100	075 015	
Ordinaires.	Recouvrements.	15,863,785	275,685	
Dépenses	Prévisions	15,870,100)	F 10 000	
Ordinaires.	Paiements	16,414,033	543,933	
	effectuées		15,863,785	
Dépenses	effectuées		16,414,033	
	Déficit		550,248	
Recettes	(Prévisions	. 282,000		
extraordinain	res. Recouvrement	s 550,248		
			268,248	
Dépenses extraordinai	res. \	. Néant*)	
	Déficit de l'é	exercice	282,000	

qui, après redressement d'une erreur d'addition au texte de ce budget, s'établit réellement à 271,012-43.

J'indique qu'en fin de cet exercice, la caisse de reserve, sans versement ni prélèvement ordinaire ou extraordinaire, disposait d'un actif de 131,166-58.

Exercice 1936 en cours. — Les prévisions pour l'année étaient les suivantes :

Recettes et dépenses ordinaires autres que		
les opérations d'ordre	14,647,845	00
Recettes et dépenses d'ordre		£6, .
Total	14,647,845	00
Au 30 septembre,		
les recettes ordinaires étaient de les dépenses de	9,465,641 8,652,969	12 67
Soit un excédent de recette de	812,671	45
A la même date, les opérations d'ordre étaient :		
En recettes de	485,641	82
En dépenses de	3,785,888	60
Soit un excédent de dépenses de	3,300,246	78
Pour l'ensemble du budget, le déficit apparaîtrait donc être de l'ordre de si de ce chiffre ne devait être déduit de dépenses à régulariser au titre de remboursement par le chapitre 18 des échéances de l'emprunt qu'il a provisoirement assumées.	2,487,575 1,128,583	
A la date considérée, l'insuffisance de re- cettes ressortirait donc à	1,358,99 2 e n'a pas enc	
La situation n'apparaîtrait donc pas défavor sement des recettes douanières par rapport budgétaires qui s'est manifesté pendant le a maintient. Malheureusement, il n'en est rien sement des réalisations par rapport aux prévi	aux prévisi er semestre, . Et le dép	ons se oas-

peu à peu pour tendre à ne pas excéder ces dernières.

Préparation du projet de budget pour 1937.— La préparation du projet de budget pour 1937 a été marquée par une série d'évènements qui en ont bouleversé le cours.

Les études étaient vivement poussées en vue d'un achèvement normal pour son dépôt devant votre Assemblée.

C'est dire qu'à fin août, le Gouvernement croyait disposer encore d'environ deux mois.

Or, à la mi-septembre, le Département fit connaître que sans porter atteinte aux pouvoirs que les Assemblées étues tiennent en matière budgétaire des textes organiques, il entendait recevoir pour examen préalable à leur dépôt les projets de budget. Il précisait qu'il voulait disposer au minimum d'un mois pour procéder à l'étude des documents qui lui seraient adressés.

Force fut donc, pour satisfaire à ce désir, de pousser la préparation.

Celle-ci opérée avant fin septembre, ne tenait naturellement pas compte des altérations de chiffres que devait engendrer l'alignement monétaire.

Le Département a été ainsi informé de l'esprit du budget. Il sut qu'il y était prévu une subvention de la Métropo e. Seul, ce point motiva une observation de sa part ; c'est la suivante : En dépit des efforts accomplis, le Ministre des Colonies n'a pu faire prévaloir auprès du Département des Finances le désir de voir accorder à la Guyane une subvention de 2 mil ions qui était demandée. Le chiffre inscrit au projet de Budget de l'Etat par le Ministère des Finances ne devait être que de 1,350,000 francs.

L'information parvint peu de temps après l'annonce de l'alignement monétaire et des mesures douanières envisagées par le Gouvernement.

Le réajustement, du projet de budget fut donc entrepris dans ses éléments de recettes et de dépenses qui semblaient devoir être affectés par des mesures connues ou encore imprécises.

Je n'entrerai pas dans un exposé de détail des recettes et des dépenses. Il ressort du projet de Budget (rectifié).

Il est établi avec les chiffres suivants :

Recettes ordinaires 1	5,275,520 ()0
Prélèvement ordinaire sur la Caisse de Réserve	Néant	
Recettes des exercices anté-	225,000 (00
Recettes d'ordre	Néant	
Ensemble		. 15,500,3

A reporter...... 15,500,520 00

	1		
R	eport .		15,500,520 00
Recettes extraordinaire	es:		
Prélèvement exception	nel	450,000 00	
Subvention métropol	itaine		
pour annuité d'emprunt		1,499,000 00	
Prélèvement exception			
la caisse de réserve		Néant	
Total des recettes extr			1 0/0 000 00
naires			
TOTAL GÉNÉRAI	L DES I	RECETTES	17,449,520 00
Dépenses ordinaires		15,500,520 00	
Dépenses d'exercice cl	os	Néant	
Ensemble		-	15,500,520 00
Dépenses d'ordre		Néant	
Dépenses extraordinais	res	1,949,000 00	
			1,949,000 00
TOTAL DES DÉI	PENSES.		17,449,520 00
La budget qui vous	act con	mie act domina	non trois faits

Le budget qui vous est soumis est dominé par trois faits capitaux.

Les évaluations de recettes atteignent le maximum qu'il est possible de leur attribuer en tenant compte cependant des aléas que peut et doit engendrer le changement de la valeur monétaire.

Pour les produits a t valorem, le rendement croîtra en francs.

Mais il ne faut pas oublier que la variation du prix des denrées sur les marchés étrangers traitant en monnaie étrangère, engendre une sorte de réaction protectrice au regard des produits similaires français. Or ceux-ci ne subissent pas les droits de douane.

Enfin, les modifications intervenues dans la tarification : d'une part, par levée de surtaxes de changes, d'autre part, par abandon du tarif général ou spécial intéressant un grand nombre de produits, peuvent à leur tour, réagir dans un sens favorable aux marchandises étrangères,

Vous percevrez tout le complexe d'influences qui a commencé d'agir sur notre économie. Aussi longtemps que le commerce métropolitain et à sa suite, le commerce local, n'auront pas discerné à la lumière d'une courte mais nécessaire période d'observation, la nouvelle position des produits sur les deux marchés français et étrangers, il est assez difficile de prévoir avec une rigoureuse exactitude, quel va être le nouvel état de nos recettes douanières.

C'est pourquoi les droits de douane, tout en étant évalués au maximun dans un but d'absolue sincérité, 'n'ont subi qu'une augmentation de 464,000 francs. Vous savez que c'est la ressource capitale du budget, elle méritait donc des explications.

En dépenses, tout d'abord, vous noterez un léger accroissement du total des dépenses du personnel, tandis que la proportion des mêmes dépenses par rapport à la masse du budget est en décroissance.

Améliorer le sort des agents, spécialement de conditions modestes, est un souci constant.

Par des amendements étudiés avec soin et réalisés dans le calme et sans esprit démagogique, une administration bienveillante peut réaliser des progrès pour des ensembles et non pour les privilégiés. C'est un but qui doit demeurer devant nos yeux.

Le nouveau régime dit de « fusion » des deux Etablissements d'Assistance Sociale : Hôpital et Hospice, trouve pour la première fois son expression budgétaire en recettes et en dépenses. C'est à ce 'titre surtout que je me place, car il introduit un notable supplément de paiements à effectuer puisque certains mouvements de population pénale vont soustraire à l'Hôpital de Cayenne une clientèle payante qui comptait parmi la plus nombreuse.

Enfin, vous remarquerez que ce budget, contrairement à celui qui régissait 1936, comprend un plan de campagne de travaux. Son exécution est assurée, partie au moyen de ressources ordinaires, partie sur des ressources spéciales. Son volume financier global de 960,000 francs, l'apparente à ceux que connut la colonie au temps de sa grande prospérité.

Sans doute, ne répond-il pas encore aux exigences complètes de travaux de grosse réparation et d'entretien qui devraient assurer la rénovation du patrimoine routier el de constructions de la colonie ; mais qu'il me soit permis de souligner qu'il marque une augmentation de 508,000 francs par rapport à la prévision de 1936 en accroissement de 336 %, quant au plan sur ressources ordinaires, et plus encore, si l'on tient compte de celui sur ressources spéciales.

Ainsi, sommes-nous armés pour ne plus laisser à la merci des dégradations surajoutées notre petit équipement économique.

Je m'en réjouis parce que le pays marquera ainsi un réel progrès, et surtout, à la pensée que des ouvriers trouveront du travail.

Budget spécial des travaux sur fonds d'emprunt.— Je n'enumérerai pas les tranches réalisées sur l'emprunt que, jusqu'à concurrence d'une somme de 21 millions, la Guyane a été autorisée à contracter en vertu de la loi du 10 juillet 1931.

Je vous épargnerai aussi la liste des décrets d'ouverture de travaux et les successives affectations aux rubriques qui en sont résultées.

Qu'il me suffise de vous dire que la 4e tranche d'emprunt était réalisée. Il n'en reste plus qu'une, la 5e et dernière. Cette remarque a une valeur considérable. Nous voyons dès maintenant la fin de nos ressources tirées de l'appel au crédit public.

Cette circonstance doit toujours s'accompagner d'une grande gravité. Il faut avant d'atteindre ce terme, opérer un véritable apurement de la situation des dépenses d'emprunt si l'on ne veut être exposé à de facheuses surprises de dépenses apparaissant non réglées, alors que les crédits s'épuisent. En fin d'emprunt, pas de régularisation possible sur la tranche suivante, puisqu'elle n'existe plus.

J'aurais donc manqué à mon devoir si je n'avais procédé à cet examen. Je sais qu'il est aisé de dire qu'une gestion attentive tout au long des opérations doit mettre à l'abri de mécomples. Je n'y objecte pas; mais il faut compter avec les crreurs inhérentes à toule œuvre humaine. C'est dans un souci de prévision et non de rétrospection que j'ai procédé à ce difficile, long et rebutant examen; il le fallait.

Je crois avoir bien servi le pays en le faisant, et en mettant en pleine clarté la situation de nos dépenses et de nos disponibilités.

Les premières sont plus lourdes et par suite les secondes moindres qu'on ne l'espérait.

La situation est tracée en détail dans l'exposé des motifs du budget particulier.

Aussi, me bornerai-je à mentionner les chiffres caractérisant la situation en fin de l'exercice 1935, ceux relatifs aux dépenses engagées en 1936, et ceux des reliquats pour les projets de 1937.

projets de 1957.	Control of the Contro	THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 I
DÉPASSEMENT par rapport à la dotation	Neant Neant 679,855 28 Neant 7.686 15 36,297 61 Neant	723,839 04
DISPONIBLE par rapport à la dotation	245,362 05 294,426 60 Néant 2,679,350 91 Néant Néant A52,527 48	3,663,367 04
rotal des dépenses liquidées exercices 1532 à 1935 et dépenses engagées 1936	2,254,637 95 808,873 40 9,749,853 28 1,069,679 09 1,357,297 61 1,547,472 52	18,035,472 00
DOTATION au 1er octobre 1936	2,500,600 00 1,100,000 00 9,070,000 00 3,749,000 00 1,317,000 00 1,234,000 00 2,000,000 00	21,040,000 00
RUBRIQUE	Port de Cayenne	

Le total des émissions à ce jour est de	
La 5° tranche à émettre de 1,030,000 00	21,000,000
Dépenses liquidées des exer- cices 1932-1935 15,897,193-35	
Dépenses engagées de l'exercice 1936	18,055,472
Disponible pour budget 1937	2,944,528
Les redressements nécessaires vont être propartement.	oposés au Dé-

Ils vont faire l'objet d'un projet de décret.

De cet exposé, il résulte que le Projet de Budget pour l'année 1937, épuisant pratiquement nos ressources d'emprunt, se traduit comme suit :

Dépenses d'ordre général	00
Prévisions pour travaux	00

Pour être complet, il faut ajouter que l'exercice 1936 a été contraint d'absorber pour plus d'un million de dépenses des exercices antérieurs, qui, faute d'imputation, d'engagement ou de liquidation, sont tombées à sa charge.

Les échanges de vues qui ont eu lieu entre certains membres de cette Assemblée et l'Administration, le désir que vous avez maintes fois manifesté de voir la Guyane dotée d'établissements de secours hospitaliers modernisés, ont conduit à penser que vous auriez à cœur de consacrer la majeure partie de ces crédits d'emprunt à la réalisation de ce qui a été appelé « la fusion ».

Vos longues et minutieuses délibérations de 1933 sont encore présentes à la mémoire de tous. Elles sont imprégnées d'un désir de progrès humain et d'un réalisme d'exécution qui font honneur aux promoteurs du dessein.

Parmi les multiples objets qui sollicitaient les fonds dont vous disposiez, vous avez fait une place d'honneur à l'œuvre, belle entre toutes, qui veut le soulagement de la misère humaine.

À ce projet s'applique la majeure partie des disponibilités de la rubrique dite « Assainissement ».

Mais j'ajoute, que si vous avez en la volonté de donner à la colonie les deux établissements centraux que suppose toute organisation cohérente d'une action d'assistance, vous n'avez pas perdu de vue la nécessité de constituer les « relais » que seront dans les communes, le dispensaire répondant aux conceptions modernes.

Les prévisions d'emploi qui vous sont soumises sont:

Transformation de l'Hôpital	775,000	00
Salle d'opération	106,000	00
Maternité	56,000	00
Réaménagement de l'Hospice civil (cité han- sénienne, asile d'aliénés, infirmerie) Dispensaires	520,000 56,000	
Dispensances	1,513,000	

Telles sont, Messieurs, les grandes lignes de notre situation financière et budgétaire.

Pour l'avenir, deux considérations dominent :

En 1937, le budget local, aussi large, aussi compréhensif, dans un but de loyauté et de clarté, devra être l'objet d'une exécution extrèmement attentive; c'est à chaque instant que la vigilance de chacun et de tous devra suivre son application afin d'être prêts—si à travers les difficultés présentes, les circonstances escomptées se révêlent contraires à nos espoirs—à prendre les mesures propres à nous mettre à l'abri des fautes d'inattention.

Car c'est moins une question d'exactitude administrative et d'amour-propre personnel qui m'induit à m'exprimer ainsi qu'un souci de prévoyance dans l'intérêt de ce pays.

Comme je vous l'ai dit, nous arrivons à l'épuisement de nos ressources d'emprunt.

Cependant est immense, l'œuvre à réaliser encore si nous voulons donner un caractère définitif à ce qui déjà a été accompli, si nous voulons moderniser nos voies et en faire autre chose que des pistes refusant un trafic tel que l'exigent les véhicules et la vie modernes; si nous voulons créer des dépôts de carburant en vrac où s'alimenteront véhicules, machines aratoires, machines d'industrie; si nous voulons étendre les voies de pénétration vers cet intérieur où tant de richesses sont enfouies; et surtout, si nous voulons enfin, à l'image de nos deux sœurs voisines, réaliser dans les communes et au chef-lieu, un essaim de bâtiments publics de caractère durable.

Il est trop tôt pour préciser, fût-ce dans une esquissé, un programme de prochain emprunt.

Ne croyez pas que je tracerai à la légère les signes qui, sur la carte, en indiqueront les objets, et que, d'évaluations fantaisistes, j'établirai des rapports hâtivement conçus.

La préparation de ce travail se fera en accord avec la représentation du pays, de concert avec les autorités qualifiées, comme après avoir recueilli les avis des collectivités ou des personnes que l'expérience désigne.

Ce travail sera celui de demain.

De demain, dis-je, et non « d'un lendemain ». C'est dès le début de 1937, quand l'année nouvelle sera née et que les 2 budgets soumis à vos délibérations seront entres en cours d'exécution que sera entreprise la préparation de cet autre emprunt.

Et son financement, pensez-vous?

Vous savez que pour suppléer à l'intervention renouvelée des pouvoirs publics dans les opérations d'émission des emprunts coloniaux, le Gouvernement de la République, à l'instigation réaliste de l'ensemble de la représentation coloniale et de quelques personnalités qui y émergent, dont le député de la Guyane, a institué le Fonds Colonial.

Comme toute création de ce genre ses premiers jours sont difficiles.

Cependant, l'idée demeure, le projet persiste, l'œuvre se modèle. La Guyane fera entendre sa voix La Métropole ne l'oubliera pas. Le Ministre actuel des Colonies vient, à la suite de son voyage en A. O. F., de témoigner du sens positif avec lequel il entend appuyer l'œuvre si parfaitement humaine qui est la marque de notre action outre-mer.

Nous devons compter sur lui pour ne pas séparer les grandes colonies des petites, les anciennes des nouvelles, puisqu'elles sont identiques dans leur amour pour la Patrie.

Mais pour que nos demandes puissent recevoir l'accueil que nous souhaitons, il faut que nous puissions témoigner par l'exactitude et la clarté de notre gestion budgélaire, que des fonds qui nous sont confiés, non seulement il est fait un bon usage, mais que leur ménagement leur confère le maximum de fécondité.

. Voilà pourquoi, Messieurs, en toute franchise, j'indiquais, tout à l'heure, avec quelle vigilance devaient être gérés nos budgets.

Clarté, netteté, économie dans notre action budgétaire, sont des qualités qui doivent faciliter la tâche de ceux qui réclameront pour vous le geste de confiance de nouveaux prêts.

Voyez le sentiment dans lequel je m'exprimais.

C'est pour servir ce pays, et pour pouvoir dire « Nous voulons la prospérité que procure le labeur fécond ; donnez-nous les moyens de l'entreprendre ; à travers les réelles difficultés du présent, nos budgets établis sincèrement sont gérés clairements : vous nous devez confiance. »

SITUATION ECONOMIQUE

La crise mondiale n'a pas été sans atteindre durement notre situation économique.

Jusqu'en Mai, l'année 1936 a été marquée par un fléchissement sensible de nos exportations.

Pas d'exportation d'essence de bois de rose, pas encore d'exportations de bananes, quelques sorties de bois de charpente ou d'ébénisterie pour les Antilles en particulier. Seul l'or maintenait la situation.

Dans le même temps, la progression considérable des importations se produisait. Etait-ce là le symptôme d'une situation favorable de la balance commerciale et d'une situation financière saine? Mon avis est contraire. Je fonde mon opinion sur le fait que les grosses différences portent sur les articles suivants: denrées de consommation courante (bœufs vivants, conserves de viande, saindoux, lait, beurre, farine, riz, sucre, vins de toute nature, etc..), ce n'est que pour une part relativement infime, que des marchandises dont l'introduction est un signe de prospérité de la production (ciments, ouvrages de métaux) ont été importées.

Alors se produisirent les premières réalisations de bananes.

Dans le même moment les importations fléchissent sous la double influence des difficultés de paiement extérieur et des malaises sociaux du dehors.

Fin septembre, les exportations des principaux produits du cru étaient les suivantes comparées à celles de la même période de 1935.

		9 PREMIERS MOIS DE:	
		1935	4936
Rhum et talia Essence de bois de rose	Hectos Kilos	6489 7465	730
Bananes Balata	"	néant	232,496
Bois Or natif	Tonnes Kilos	22 · 4125	402

La situation s'annonçait donc sous d'assez sombres auspices si l'on ne pouvait espérer que les mesures prises aideraient au relèvement d'une situation qui était sérieusement compromise.

La création du crédit colonial, les mesures d'encouragement et de protection de la culture de la banane, l'éclaircissement de la situation de l'emprunt, le maintien d'une certaine activité sur les chantiers grâce au plan de campagne de près de un million sur Budget Local et de 1.900.000 fr. sur Budget d'Emprunt, sont les mesures d'où sortiront sans doute des effets bienfaisants. Dans le travail et l'action, la Guyane souhaitons-le, trouvera sinon la prospérité, du moins une meilleure condition.

Telles apparaissent les perspectives d'ordre général. J'espère qu'elles se trouveront réalisées grâce à une modération de l'importation des produits que la colonie peut produire et à un appet plus large à ceux que la Métropole peut nous procurer au lieu de les chercher à l'étranger.

La dévaluation de la monnaie facilitera peut-être l'accomplissement de ce dernier espoir.

J'ai déjà dit que cette mesure est encore trop proche de son intervention, que les réformes douanières qui l'accompagnent sont encore trop récentes pour préjuger de leurs effets de durée. Ce n'est pas une des moindres difficultés introduites dans notre travail de préparation budgétaire. Je saisis cette occasion pour exprimer la satisfaction que j'ai eue à constater que la période nécessaire à l'adaptation des prix à la nouvelle valeur monétaire, a été traversée sans heurt. J'en félicite la population prise dans son universalité.

Pour ma part, je remercie les artisans de cette évolution calme et réfléchie.

Examinons la situation de nos principaux produits.

L'or. — A tout seigneur, tout honneur: la principale de nos productions s'est vue mise en vedetle. Il faut nous en féliciter. Par ce produit la Guyane détient un précieux élément de stabilité économique. Il est de ceux que le marché ne refuse guère, qui ne subit que d'infimes fluctuations. Il est de transport et de manutention aisés. Je n'insisterai pas sur les facilités qu'il offre au « stockage ». Hélas, la situation de chacun ici n'est pas telle qu'on y puisse recourir.

Notre exportation s'est sensiblement maintenue durant les dix premiers mois — les droits de circulation l'attestent — en dépit d'une réduction de la production de la Société Nouvelle de Saint-Elie et Adieu Vat durant la mise en place d'un outillage moderne.

Des ouvriers sont partis pour un pays voisin. Je crains que ces travailleurs n'aient été victimes une fois encore du « beau mirage » et que leur élan n'ait pas été récompensé.

« La ruée vers l'or » n'est pas une illusion. Avant d'exister en film, elle fut souvent et chèrement vécue par maints courageux ouvriers. Il semble bien que l'expérience devrait retenir le mineur à un sol, le sien, qui s'il ne lui livre pas le trésor lui procure dans la doucear de sa petite patrie d'honnètes et constants moyens d'existence.

Il est une heureuse incidence de la révalorisation de l'or; c'est que le métal déposé par la Banque en France, en garantie de sa circulation fiduciaire, réévalué conformément à la Loi monétaire du 1er octobre 1936 va permettre à l'institut d'émission local de reprendre la délivrance des chèques pour France. L'or guyanais une fois encore sauve l'économie du pays puisque grâce à lui, vont cesser maintes difficultés issues de la crise en ce qui concerne nos paiements sur l'extérieur.

Bananes. – Les longs espoirs sont devenus réalités. A ce jour, 300 tonnes sont sorties. Une saison sèche, sévère, a

soumis les plantations à la dure épreuve du premier été; elles ont résisté: l'expérience est faite. La banane d'exportation croît avec aisance ici. Sans crainte nous pouvous pousser à sa production. Vous savez ce qui a été fait pour y attirer les petits planteurs et pour que les humbles participent à l'enrichissement que le pays tirera de cette nouvelle branche de production:

Vente des plants à bas prix;

Prêts de la Caisse Agricole aux petits cultivateurs;

Prêts pour achat d'engrais.

Il faut espérer que la Guyane exportera en 1937 plus de 2.700 tonnes. Telle est la tâche accomplie et préparée qui sera poursuivie et développée.

Je dois rendre hommage aux planteurs, à leur discipline à se soumettre aux règles de l'arrêté de conditionnement.

Ce statut de notre production doit être complété par : l'adoption et le dépôt d'une appellation d'origine, d'une vignette qui accompagnera les produits « standards » et certifiera de leur qualité auprès des acheteurs; la demande de la cotation des bananes guyanaises comme le sont, sous la mention de leur appellation d'origine, les martiniquaises et les guadeloupéennes. Enfin, une campagne de publicité devra être entreprise par des spécialistes en accord avec les organes interprofessionnels.

Soyez en sùr, les efforts de l'Administration accompagneront toujours ceux des hommes de bonne volonté.

Mais l'application de fonds à ce programme n'a été rendue possible que parce que la question du financement des transports maritimes a été résolue avec d'autre concours. C'est sous l'égide du Député qu'un accord s'est établi entre la Cie Générale Transatlantique, la Banque et le Syndicat bananier pour que l'établissement bancaire garantisse l'opération. Une formule heureuse a été dégagée qui est profitable à notre production. Que les artisans de cette œuvre et en particulier M. le Député Monnerville soient loués et sachent la reconnaissance que nous leur en avons.

Rhum et Sucre. — Les hauts cours pratiqués pour ces deux denrées ont permis la reprise des fabrications: totalement abandonnée pour le sucre, délaissée pour le tafia.

Une usine à sucre modernement équipée fonctionne au pied du Rorota. Avec sa devancière de la Mirande et les distilleries agricoles, elle fournit du travail à des agriculteurs très attachés à l'exploitation traditionnelle de la canne. Elle soulagera la colonie de ses achats de sucre à l'extérieur. La campagne sucrière et rhumière est en cours, saluons ses premiers résultats. Il est prématuré de donner des chiffres. Il n'est cependant pas exagéré d'espérer que 600 tonnes de sucre puissent être fabriquées et répondre sensiblement à la consommation locale.

Bois. — La Colonie ne trouve guère la récompense des efforts qu'elle fait pour prendre sa place sur le marché des bois métropolitains. Plus heureux sont ceux qu'elle accomplit aux Antilles où nos bois de construction ont pris une excellente position.

Espérons qu'ils s'affermiront si les expériences de déroulage en vue y rencontrent le succès.

Essence de bois de rose.— Citons comme suite à la dévaluation du franc quelques ventes d'éléments du stock qui pèse sur la position des anciens producteurs.

Action sociale

Instruction publique.— L'instruction publique comtinue de faire l'objet des préoccupations conjuguées du Conseil général et de l'Administration locale.

Au point de vue de l'Enseignement primaire nous pouvons noter avec salisfaction que les efforts déjà accomplis ont atteint convenablement leur but Toutes les communes sont aujourd'hui dotées de façon suffisante pour attendre le franchissement d'une nouvelle étape. Il conviendra d'amender en qualité, ce que nous possédons en mombre — classes et logements des maîtres. — Pour Cayenne, je compte à l'occasion des modifications qui surviendront dans d'autres services publics, trouver des locaux nouveaux pour faciliter et alléger l'action des maîtres par l'augmentation des classes. Devançant la Métropole, la prolongation de la scolarité, récemment votée par le Parlement Français, était une réalité ici.

Par contre, la question de l'Enseignement technique n'est pas encore résolue dans ses divers aspects: problème d'organisation matérielle, de composition de corps enseignant, de recrutement et d'orientation.

Cet enseignement a, je le sais, toute la faveur de votre Assemblée. Qui ne serait frappé d'ailleurs de voir dans ce pays où le travail appelle tant d'activités, certains métiers insuffisamment dotés et les enfants de ce pays devoir longuement attendre les fruits d'un apprentissage, qu'un enseignement adéquat, peut écourter, en les préparant.

Il est un fait avéré que la Guyane est insuffisamment pourvue de main-d'œuvre. Des initiatives s'emploient de divers côtés pour répondre à ce besoin par une immigration. Mais cette question pose immédiatement un problème capital : qui fournira les cadres de cette main-d'œuvre. Pourquoi ne seraientils pas locaux. Maintes raisons l'exigent. Cet effort d'organisation d'un enseignement technique manuel est d'ailleurs complémentaire de celui que la Chambre de Commerce a entrepris surtout à l'égard des jeunes gens que leur dilection oriente vers le négoce.

Donner au pays de bons ouvriers et contre-maîtres manuels tel est le but.

Le « Maître spécialiste » demandé en France, mais difficile à recruter, devra parfaire ce que les dispositions provisoires vont réaliser afin de limiter l'attente de la jeunesse.

Vous savez que les plans du futur établissement sont étudiés. Ils font l'objet d'une mise au point qui sera rapidement menée à conclusion et qui doit adapter les dépenses à une plus exacte mesure de nos moyens.

Notre collège continuera à dispenser l'Enseignement Secondaire. Dans la nouvelle répartition de la population scolaire au goût des inclinations, par l'utilisation des nouveaux aménagements, notre institution secondaire trouvera une meilleure satisfaction de ses besoins.

Je tiens à dire toute ma sollicitude pour cette œuvre où le pays doit puiser l'enchérissement intellectuel de ceux qui assumeront son avenir.

Œuvres sociales. — Je me suis étendu sur la réalisation, cette année, de la fusion des deux établissements hospitaliers du chef-lieu. L'œuvre va être grande. Elle s'inspire de la méthode qui prévaut désormais, de concentrer les moyens d'application des soins dans un grand centre hospitalier. Il en va de même pour les services d'hospice.

Le détail des travaux entrepris dans les deux établissements pour les rénover vous sera connu par l'examen du projet du budget d'emprunt. À l'Hôpital: Salles d'opération, maternité, salles d'isolement de contagieux, le tout conçu de façon moderne par l'action conjuguée du corps médical, civil et militaire.

À l'Hospice: groupement des services d'Assistance aux infirmes et incurables, construction d'une cité Hansénienne moderne, transformation de l'asile d'aliénés, soins aux infirmes adultes des deux sexes et enfants.

L'éloge commun que je veux adresser à notre corps médical va à tous ses membres, qu'ils soient de l'Hôpital ou de l'Hôpice proprement dit, de l'Institut d'Hygiène ou de l'Assistance aux communes.

Sur ce point, je tiens à préciser l'efficacité des efforts de ces derniers puisque le nombre des consultants passe de 2,000 pour l'année entière de 1935 à 6,165 pour le 1er semestre de 1936, tandis que celui des consultations va de 10,699 à 13,825 pour les mêmes périodes.

Ceci pour témoigner aux yeux de tous que notre lutte contre la maladie rencontre un succès à la mesure des mérites de nos médecins, qu'ils exercent leurs talents à la ville ou dans nos campagnes.

Mais il est une œuvre qu'il conviendrait d'entreprendre : c'est la lutte acharnée contre le paludisme.

Il est avéré qu'il frappe durement notre population citadine et paysane. Il défait l'ouvrier qui s'enfonce dans la forêt pour exploiter son sol ou ses végétaux. Il mine insensiblement sa santé, réduit ses forces jusqu'à l'anéantissement.

La Guyane a besoin de main-d'œuvre certes, mais n'a-t-elle pas besoin que soit préservée systématiquement celle qu'elle possède.

La science a fait des progrès qui permettent de disposer de produits très actifs contre le paludisme et le temps n'est peutêtre pas loin ou il pourrait être tenté de « tuer » le paludisme de façon systématique dans un pays tel que celui-ci.

Pour la Guyane ce projet n'est pas chimèrique. Gardonsnous d'espérer l'absolu, mais cherchons un mieux qui en soit proche.

D'une expérience tentée sur cette terre même, il résulte que certain produit ramène de 29,6 % à 0 l'index plasmodique d'un groupement humain où des formes sévères de paludisme se sont manifestées.

Il semble qu'on puisse tenter sur la population entière de la Guyane un essai d'extirpation du paludisme. 500,000 comprimés seraient nécessaires à « la croisade antipaludique ». C'est une somme de 450 000 francs qu'il faut y consacrer pour la première année et par la suite de 69 à 70,000 francs chaque année.

Ne croyez-vous pas que nous le retrouverions en valeur humaine, soustraite à la maladie et à la mort.

Je suis disposé à r'clamer de la Métropole les fonds suffisants à l'achat du comprimé « arme de croisade », soit le produit lui-même, si vous croyez que puisse être obtenu l'effort de discipline collective qu'exige la généra isation de l'entreprise.

Je n'ai fait qu'énoncer le principe. Certains pays se sont illustrés en sauvant leurs habitants et en constituant un exemple pour l'hum nité. Ne serait-ce pas de notre part une réponse ma nifique ux détracteurs de cette colonie.

Prévoyance et solidarité sociales.

Le Département est saisi de trois projets de décrets visant l'adaptation aux conditions locales des lois de juin dernier qui ont amélioré la condition du travailleur.

Une Commission a été constituée pour reprendre toute la question de la protection ouvrière dans les accidents du travail.

En cours d'année des dispositions seront prises pour rendre effectives dans les usines, les élémentaires mesures de précaution qu'édicte le code du travail pour mettre dans toute la mesure du possible l'ouvrier à l'abri des acci lents inhérents à sa profession.

La question de l'extension des moyens d'épargne aux habitants des communes ne m'a pas échappé. Un projet de Caisse d'Epargne postale a é.é mis en instance parce que la Métropole a voulu l'amender en prévoyant des conditions spéciales d'usage des fonds déposés. Mais cet amendement réclame l'intervention d'une loi. Comme il est à crain lre que le vote de celle-ci exige un délai assez long, mieux vant, sans plus attendre, instituer la Caisse d'Epargne postale au siège de chaque bourg pour permettre au travailleur rural de disposer de facilités de placement égales à celles dont jouit son camarade ouvrier du chef-lieu.

Enfin, je me propose d'étudier l'adaptation du crédit agricole mutuel et d'étendre dans les communes le mouvement en faveur de la coopération agricole régionale.

Travaux publics.

Budget Local — Le buget local prévoit un pagne. Il est pourva au moyen de ressources de	plan de cam- deux natures:
ordinaires pour	660,000 00
extraordinaires pour	300,000 00
au total	960,000 00

Je ne commenterai pas ces deux chiffres, le premier représente une augmentation de 336 % par rapport à celui de 1936.

Le total des crédits pour les Travaux Publics au Budget local ressort donc à 930,000 fr. soit 6,4 fois plus que pour l'année en cours.

Ces travaux sont sensiblement ceux que comportait le projet de plan de campagne pour 1936 qui ne ponvaient être exécutés par suite de l'inexistance de crédits. Un point essentiel est cependant à signaler : ce programme prévoit 310,000 fr. pour la route coloniale nº 4. Vous savez l'effort appliqué sur la portion Kourou-Sinnamary en 1936. Ce travail sera complété et étendu aux autres sections de la route tandis qu'avec le concons de la main-d'œuvre pénde la section Mana-Pénitentiaire sera surélevée sur une longueur de trois kilomètres et ses assises améliorées. Les routes de l'He de Cayenne et les rues de la ville recevront pour 272,000 fr. de travaux.

Budget d'emprunt.— J'ai énuméré plus haut la nature et l'importance des dotations accordées aux travaux des établissements hospitaliers et des dispensaires. Le reliquat des crédits sera absorbé par l'amélioration de l'appontement, le nettoyage de la Crique Fouillée. Enfin la construction ou la reconstruction de vannes aux accès des canaux secondaires se déversant dans le Canal Laussat étendra l'assèchement de cert ines parties de la Banlieue-Sud que de plus nombreux propriétaires songent à habiter à la suite des travaux commencés en 1936.

****. Messieurs les Conseillers généraux,

Le projet de budget qui vous est présenté est loin d'être celui d'un redressement définitif. Mais je crois en toute bonne foi qu'il prépare des jours meilleurs par l'assainissement d'une situation difficile. Les évènements écoaomiques sont (els que dans l'ordre des préoccupations qui sont les nôtres en ce moment, nul ne peut dire ce que sera l'avenir.

Mais à un passé où les déboires ont été nombreux, les déceptions profondes et violentes, se substitue un présent dans lequel je discerne des signes d'encouragement et des motifs de foi.

Ce serait leur faire injure que de ne pas compter pour vaincre la crise sur la Guyane et sur les Guyanais. Considérons les faits loyalement, dans leur dimension et leur puissance réelles, sans nous leurrer d'espoirs chimériques, sans surestimer nos moyens comme sans nous laisser aller au pessimisme; ayons la volonté de nous appliquer à transformer les faits par le progrès.

Ce sera le fruit de l'union et de la continuité.

Cette continuité dans l'esprit, la tranquille persévérance dans le dessein mûrement étudié et élaboré, c'est ce que peutêtre vous avez cherché ardemment.

J'ai la ferme volonté d'ètre, dans le cadre de nos institutions et dans cet esprit, le collaborateur de la llaute Assemblée locale pour la poursuite et le succès de l'œuvre entreprise. Je crois que le moment est venu où tous, unis comme vous l'étiez dans votre affection envers les envoyés de la France, sentons profondément le besoin de montrer ce que peut être ce pays dans l'épanouissement de sa richesse. Unissons dans cette tâche nos cœurs, nos âmes et nos actes. Soyons en harmonie avec la Mère Patrie, avec ceux qui secondent et suivent nos efforts, et dans un acte sincère de foi et d'amour profonds saluons la France éternelle.

Messieurs les Conseillers généraux je déclare ouverte votre session ordinaire de 1936.

Vive la France, Vive la République, Vive la Guyane.





